



PREFECTURE PYRENEES- ORIENTALES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 103 - SEPTEMBRE 2011

SOMMAIRE

Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service économie agricole - SEA

Arrêté N °2011259-0012 - Arrêté Préfectoral relatif au ban des vendanges pour le Muscat Petits Grains en vue de la production d'A.O.C. "Muscat de Rivesaltes" "Rivesaltes" "Grand Roussillon" "Maury" en Zone II

..... 1

Partenaires

Arrêté N °2011255-0018 - Arrêté portant délégation de signature

..... 3

Préfecture des Pyrénées- Orientales

Cabinet

Arrêté N °2011178-0007 - Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole

..... 10

Arrêté N °2011182-0009 - Arrêté portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

..... 15

Arrêté N °2011256-0001 - retrait d agrément delivre a l association française de premiers secours des Pyrenees Orientales pour les formations aux premiers secours

..... 24

Sous- Préfecture de Céret

Arrêté N °2011257-0006 - Arrêté modificatif désignant les membres de la commission administrative chargée de procéder pour l'année 2011/2012 aux opérations de révision des listes électorales pour la commune de BANYULS SUR MER

..... 26

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

**Direction Départementale
des Territoires et de la Mer**

Service
Économie Agricole

Perpignan, le

Unité
Installation, Structures,
Agriculture Durable

ARRETE PREFECTORAL n°

Dossier suivi par :
Ludovic SERVANT

relatif au ban des vendanges pour le Muscat Petits Grains en vue de la production d'A.O.C «
Muscat de Rivesaltes » « Rivesaltes » « Grand Roussillon » « Maury » en Zone II

LE PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
Chevalier de la Légion d'Honneur,

Vu l'article D 645-6 du code rural et de la pêche maritime relatif à la fixation du ban des vendanges ;

Vu les cahiers des charges homologués par décret en date du 15/10/2009 des appellations Muscat de Rivesaltes et Grand Roussillon ; le cahier des charges homologué par décret en date du 02/05/2011 de l'appellation Rivesaltes et le cahier des charges homologué par décret en date du 13/10/2009 de l'appellation Maury ;

Vu l'avis des ODG concernés ;

Vu la demande de la Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité du Languedoc Roussillon ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires et de la Mer des Pyrénées Orientales ;

ARRETE

Article 1er : Le début de la récolte du cépage Muscat d'Alexandrie en vue de la production d'A.O.C « Muscat de Rivesaltes » ; « Rivesaltes » ; « Grand Roussillon » et « Maury » est fixé impérativement au **Judi 15 Septembre 2011** pour les communes suivantes :

ZONE II

ARGELES/MER, BAGES, BANYULS DELS ASPRES, BANYULS SUR MER, BROUILLA, CANOHES, CASTELNOU, CERBERE, COLLIOURE, CORBERE, CORBERE LES CABANES, CORNEILLA DEL VERCOL, ELNE, ESTAGEL, FOURQUES, LAROQUE DES ALBERES, LATOUR BAS ELNE, LATOUR DE FRANCE, LE BOULOU, LE SOLER, LLUPIA, MAURY, MILLAS,

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ⇒Standard 04.68.51.66.66

Renseignements : ⇒INTERNET : www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr
⇒COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

MONTESCOT, MONTESQUIEU, MONTNER, NEFIACH, OPOUL PERILLOS, ORTAFFA, PALAU DEL VIDRE, PASSA, PLANEZES, POLLESTRES, PONTEILLA, PORT-VENDRES, RASIGUERES, SAINT ANDRE, SAINTE COLOMBE, SAINT FELIU d'AMONT, SAINT FELIU d'AVAIL, SAINT JEAN LASSEILLE, SAINT GENIS DES FONTAINES, SOREDE, TATAVEL, TERRATS, THUIR, TRESSERRE, TROUILLAS, TOULOUGES, VILLEMOLAQUE, VILLENEUVE DE LA RAHO, VILLELONGUE DELS MONTS, VINGRAU

Article 2 : Les vins issus de raisins provenant du cépage Muscat d'Alexandrie récoltés sur le territoire des communes précédentes **avant le Jeudi 15 Septembre 2011 perdent tout droit à l'Appellation**, sauf dérogation prévue à l'alinéa 1 de l'article 645-6 du Code Rural et de la pêche maritime.

Article 3 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture des Pyrénées Orientales, Madame la Déléguée Territoriale de l'Institut National de l'Origine et de la Qualité du Languedoc Roussillon, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.



DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Le Directeur du Centre Hospitalier de PERPIGNAN,

Vu le Code de la Santé Publique et en particulier ses articles L.6143-7 et D.6143-33 et suivants ;

Vu la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'Hôpital ;

Vu l'arrêté ministériel du 17 juin 2008 portant nomination de M. Vincent ROUVET en qualité de Directeur du Centre Hospitalier de Perpignan ;

DECIDE

Article 1^{er} :

M. Vincent ROUVET, Directeur, se réserve la signature des affaires indiquées ci-après :

- **Correspondances importantes avec :**
 - . le Ministère de la Santé
 - . les Autorités de Tutelle et les représentants de l'Etat,
 - . le Président et les membres du Conseil de Surveillance,
 - . les membres du Directoire,

- **Notes de service générales,**
- **Décisions de nomination des Médecins Assistants et Attachés,**
- **Décisions de nomination des personnels d'encadrement,**
- **Marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'une valeur supérieure à 90 000€ HT,**
- **Actes juridiques concernant le patrimoine de l'Etablissement,**
- **Tous courriers ou documents qu'il paraît utile à l'ensemble de l'équipe de direction de faire signer par le directeur.**

Article 2 :

Mme Brigitte ROUVET, Mme Fabienne GUICHARD, Mme Anne CANTIE, Mme Sylvie MARTY, Mme Jacqueline PRAT, Mlle Frédérique POUX et M. Georges SAINT-JEVIN, M. Michel MOURLAAS, Directeurs-Adjoints, reçoivent délégation de signature pour la totalité des compétences fixées à l'article 1, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur.

Article 3 :

Délégation permanente est donnée à Mme **Brigitte ROUVET** Directeur-Adjoint chargé du Département de la Politique Médicale et Affaires Financières, à l'effet de signer au nom du Directeur les ordonnances de paiements, les pièces justificatives des dépenses et les ordres de recettes, dans le cadre et la limite des ouvertures de crédits sur les comptes budgétaires.

En l'absence ou impossibilité ponctuelle de Mme **Brigitte ROUVET**, délégation est donnée à Mme **Anne CANTIE**, Mme **Jacqueline PRAT**, Mme **Fabienne GUICHARD**, Directeurs-Adjoints et Mme **Maryline TEMPLIER**, attachée d'administration hospitalière.

Article 4 :

En dehors des affaires réservées à la signature du Directeur et de celles dont la signature est déléguée selon les modalités prévues aux articles 2 et 3,

Mme **Brigitte ROUVET**, Directeur-Adjoint chargé du Département de la Politique Médicale et Affaires Financières,

Mme **Jacqueline PRAT**, Directeur-Adjoint Délégué aux Pôles et chargé de la formation,

Mme **Anne CANTIE**, Directeur-Adjoint chargé de la Direction des Ressources Humaines,

Mme **Fabienne GUICHARD**, Directeur-Adjoint chargé de la Direction des Affaires Médicales et de la Communication,

Mlle **Frédérique POUX** Directeur-Adjoint chargé de la Direction des Affaires Juridiques,

Mme **Sylvie MARTY** Directeur-Adjoint chargé du Département des Achats, de la Logistique et des Travaux,

Mme **Evelyne DUPLISSY** Praticien Hospitalier Chef de Service à la Pharmacie,

M. **Vincent TEMPLIER** Directeur-Adjoint chargé de la Direction des Systèmes d'Information et des télécommunications,

M. **Georges SAINT-JEVIN** Directeur-adjoint chargé du chantier de Reconstruction du Centre Hospitalier,

M. **Michel MOURLAAS**, Directeur-Adjoint Délégué aux Pôles,

reçoivent délégation de signature pour les affaires relevant de leurs attributions ainsi que pour la signature des marchés et contrats de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur à 90 000 € H.T.

Article 5 :

Délégation est également donnée aux personnes désignées ci-dessous :

▣ **Direction des Affaires Financières**

▣ Mme **Maryline TEMPLIER**, Attachée d'administration Hospitalière, est autorisée à signer les bordereaux journaux des titres recettes, les justificatifs d'émissions de titre de recettes et les certificats administratifs.

▣ **Direction des Affaires Médicales**

▣ Mme **Marie-Christine ARGUTI**, Attachée d'Administration Hospitalière, est autorisée à signer les conventions de stage, les ordres de missions avec incidence financière, les bordereaux journaux des titres de recettes, les justificatifs d'émissions de titre de recettes et les certificats administratifs.

▣ **Direction des Systèmes d'Information et des télécommunications**

▣ M. **Henri PARAIRE**, Ingénieur Informatique, est autorisé à signer :

- Les bons de commande relatifs à des dépenses d'exploitation d'un montant inférieur à 4000 € HT du service informatique, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de l'informatique.

▣ M. **François SANCHEZ**, Ingénieur en chef, responsable secteur réseau infrastructure et télécom, est autorisé à signer :

- Les bons de commande relatifs à des dépenses d'exploitation d'un montant inférieur à 4000 € HT du secteur téléphonie et réseau, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de l'informatique.

▣ **Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux**

▣ M. **Rémi AFHIR**, Ingénieur biomédical, est autorisé à signer les bons de commande relatifs à des dépenses d'exploitation d'un montant inférieur à 4000 € HT dans les secteurs biomédicaux, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.

□ M. Cédric GSELL, Attaché d'Administration Hospitalière, est autorisé à signer :

- Les bons de commandes relatifs à des dépenses d'exploitation d'un montant inférieur à 4000 € HT dans les secteurs logistiques, hôteliers et biomédicaux, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justificatifs de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Direction des Achats et de la Logistique, hors dépenses relevant des services techniques.

□ M. Jean-Marc MAURICE, Ingénieur, est autorisé à signer :

- Les bons de commande de travaux ou de fournitures d'un montant inférieur à 4000 € HT, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant du service technique Génie Civil.

□□ Direction des Ressources Humaines

□ Mme Thérèse CRAMBES et Mme Patricia POMMIER, Attachées d'Administration Hospitalière, sont autorisées à signer :

- Les contrats de recrutement, les prolongations et les fins de contrat ainsi que les conventions de formation continue en cas d'absence ou d'empêchement de Mme Anne CANTIE, Directeur-Adjoint chargé de la gestion des Ressources Humaines,
- Toute décision afférente à la carrière, tels avis d'affectation, modification, interruption et fin de carrière,
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Direction des Ressources Humaines,
- Les autorisations d'absences syndicales à titre permanent,

□□ Pharmacie

□ Mme Evelyne DUPLISSY, Mme Christine BARCELO et Mme Corinne JAOUEN, Praticiens Hospitaliers à la Pharmacie, sont autorisées à signer :

- Les documents relevant des attributions de la Pharmacie, en particulier les bons de commandes, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.
- Les justifications de « service fait » préalables au mandatement des dépenses engagées sur l'ensemble des comptes relevant de la Pharmacie.

□□ IMFSI

□ Mme Christine BARDEZ, Directeur des Soins, en charge de l'Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers est autorisée à signer :

- Les Documents relevant des attributions de l'IMFSI, en particulier les bons de commandes d'un montant inférieur à 4000€ HT, dans la limite des crédits disponibles inscrits au budget sur les comptes correspondants.

Article 6 :

La présente décision sera notifiée aux délégataires, publiée au Bulletin des actes administratifs du département des Pyrénées-Orientales, diffusée sur le site Intranet du Centre Hospitalier de Perpignan et communiquée au Conseil de Surveillance.

Fait à Perpignan, le 12 septembre 2011

Le Directeur,

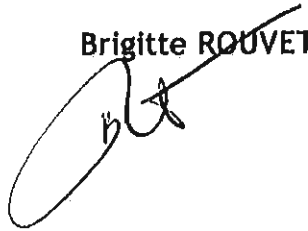


Vincent ROUVET

Spécimens de signature :

DEPARTEMENT DE LA POLITIQUE MEDICALE ET DES AFFAIRES FINANCIERES

Brigitte ROUVET

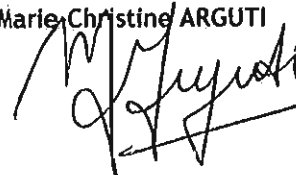


Direction des Affaires Médicales et de la Communication

Fabienne GUICHARD



Marie-Christine ARGUTI



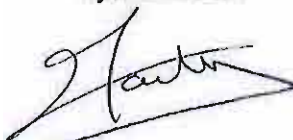
Direction des Affaires Financières

Maryline TEMPLIER

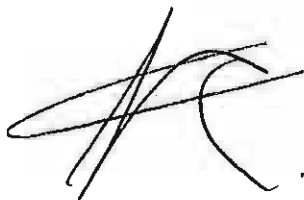


Direction des Achats, de la Logistique et des Travaux

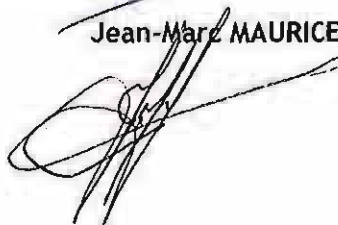
Sylvie MARTY



Remi AHFIR



Jean-Marc MAURICE



Cédric GSELL

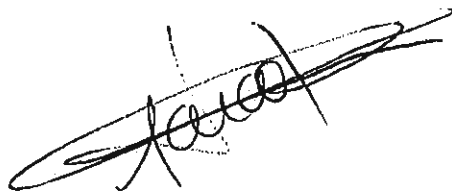


Direction des Systèmes d'Information et des Télécommunications

Vincent TEMPLIER



Henri PARAIRE

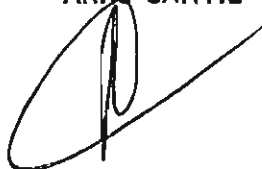


François SANCHEZ

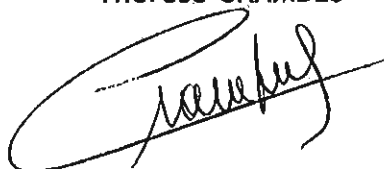


Direction des Ressources Humaines

Anne CANTIE



Thérèse CRAMBES



Patricia POMMIER



Délégation aux pôles

Michel MOURLAAS



Direction de la Formation
Jacqueline PRAT

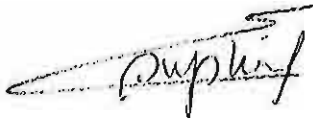


Direction des Affaires Juridiques

Frédérique POUX

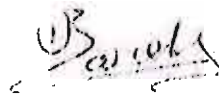


Evelyne DUPLISSY



Pharmacie

Christine BARCELO

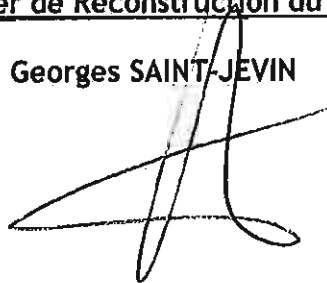


Corinne JAOUEN



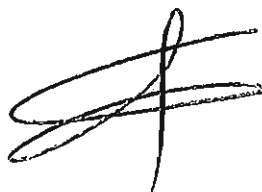
Direction du Chantier de Reconstruction du Centre Hospitalier

Georges SAINT-JEVIN



Institut Méditerranéen de Formation en Soins Infirmiers

Christine BARDEZ



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Cabinet

Service des Décorations

Dossier suivi par :
M. Jean-Louis ALLARD

☎ : 04.68.51.65.27
☎ : 04.68.34.28.14
mail : jean-louis.allard@pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté

portant attribution de la Médaille d'Honneur Agricole

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret du 17 juin 1890 instituant la médaille d'honneur agricole ;
VU le décret 76-422 du 10 mai 1976 relatif à la médaille d'honneur agricole ;
VU l'arrêté du 08 juillet 1976 portant délégation de pouvoirs aux préfets ;
VU le Décret 84-1110 du 11 décembre 1984 relatif à l'attribution de la médaille d'honneur agricole ;
A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2011 ;
Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Secrétaire Général de la Préfecture,

A R R E T E

Article 1 : La médaille d'honneur agricole ARGENT est décernée à :

- Madame **ASTROU Martine** née RIBUIGENT
Conseiller Commercial Particuliers, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.
demeurant 18, rue Fontaine Daude à CERET

- Madame **BELMONTE Katia** née VINUESA
Contrôleur, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 1, rue des Lilas à ALENYA

- Madame **BOUVIER Géraldine**
Conseiller Professionnels, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 4, lotissement El Borguer à CORNEILLA DE CONFLENT
- Madame **CHALARD Nathalie née PUJOL**
Analyste Audit, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, rue des Muscats à SAINT-ESTÈVE
- Monsieur **COURTOIS Pierre**
Animateur Commercial de PDV, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 13, avenue Maréchal Joffre à BANYULS-SUR-MER
- Monsieur **ESTIRACH Jean-Luc**
Animateur Commercial de PDV, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant Avenue de Brouilla à SAINT-JEAN LASSEILLE
- Madame **FARRIOL Isabelle née SICRE**
Adjoint à Directeur d'Agence Conseil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, rue des Couloumates à ARGELÈS-SUR-MER
- Monsieur **FREIXINOS Alain**
Technicien Administratif, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 4, rue Pierre Cartelet à CABESTANY
- Madame **GARCIA Marie-Josée**
Technicien Administratif, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 37, rue Haroun Tazieff à PALAU DEL VIDRE
- Monsieur **JAQUEMET Fabien**
Conseiller Commercial Professionnels Agricoles, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD,
MONTPELLIER.
demeurant 14, rue Pierre Bonnard à PERPIGNAN
- Madame **MASANA Christine**
Conseiller Commercial Particuliers, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.
demeurant 4, boulevard de la Vallée de la Têt à LE SOLER
- Madame **PINOS-MARTY Corinne née PINOS**
Conseiller Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 19, rue Louis Torcatis à BOMPAS
- Madame **VILACEQUE Martine née AGUSTI**
Agent Administratif des Techniques Bancaires, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 14, avenue Maréchal Juin à CERET

Article 2 : La médaille d'honneur agricole VERMEIL est décernée à :

- Madame **ARONOVITZ Agnès**
Analyste de Gestion Commerciale, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 19, rue Georges Méliès à PERPIGNAN
- Madame **BOUSQUET Céline née DE CRUZ**
Chargé d'Activités, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 13, rue du Conflent à TOULOUGES

- **Monsieur CALLS Alain**
Technicien d'Exploitation, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 6, rue des Oliviers à ORTAFFA
- **Madame CASADESSUS Marie-Renée**
Conseiller Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 26, rue Roger Martin du Gard à PERPIGNAN
- **Monsieur CASANOVE Claude**
Agent Technique Entretien, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 1, rue de Franche Comté à CABESTANY
- **Monsieur CUTILLA Jean-Marc**
Responsable des Moyens Généraux, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 42, rue Jean Cocteau à PERPIGNAN
- **Monsieur DORANDEU Gilles**
Chargé d'Activités, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2 bis, rue Coll de Carrera à BAGES
- **Monsieur LIZARTE Alain**
Analyste d'Etudes, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 18, rue du Château à CORBERE
- **Monsieur MAUGER Georges**
Analyste Administratif de GRH, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, impasse des Ormeaux à CABESTANY
- **Madame PANISELLO Marie-Christine née SAGARRA**
Assistant Conseil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 1, rue Pasteur à LE SOLER
- **Madame TRILLES Marie-Renée née GERMA**
Assistante Sociale, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 3, rue des Templiers à CANOHÉS
- **Monsieur TROUGNOU Joseph**
Directeur Agence Conseil, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, rue Gilbert Brutus à CABESTANY
- **Madame VENTURA Nadine née JALIBERT**
Agent Administratif Très Qualifié, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 6, place des Genêts à PEYRESTORTES

Article 3 : La médaille d'honneur agricole OR est décernée à :

- **Madame BATLLE Jacqueline née BELOT**
Technicien Administratif, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 16, avenue de la Gare à CANOHÉS
- **Madame BOUILS Roselyne née BONAFOS**
Agent Administratif des Techniques Bancaires, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 14, avenue Robert Doisneau à PERPIGNAN

- **Monsieur CAMPS Serge**
Directeur Antenne Espagne, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, rue Dagobert à CABESTANY
- **Monsieur CORTIE Michel**
Responsable de Domaine, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 6, avenue de la République à LE SOLER
- **Monsieur CUENCA Michel**
Responsable Recouvrement et Risques, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 7, square d'Andalousie à PERPIGNAN
- **Madame FONS Martine**
Assistant Bancaire, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 23, rue des Coquelicots à PERPIGNAN
- **Madame FORCADE Marie-Françoise née ALARCON**
Responsable de Gestion PSSP, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 19, rue Léon Dieudé à PERPIGNAN
- **Monsieur GARCIA Antoine**
Technicien de Gestion Bancaire, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 9, rue des Verdiers à ARGELÈS-SUR-MER
- **Madame GAUTHIER Thérèse née PARET**
Coordonnateur PSSP, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 8, rue Général Derroja à SAINT-HIPPOLYTE
- **Madame GRANDJEAN Marie-Thérèse née GINDRE**
Expert PSSP, CAISSES DE MSA GRAND SUD, PERPIGNAN.
demeurant 4, rue Colin Biart à PERPIGNAN
- **Monsieur PADRINES Jean-Louis**
Inspecteur Dommages, C.R.R.M.A. DU SUD - GROUPAMA SUD, MONTPELLIER.
demeurant 10, rue des Coquelicots à PIA
- **Monsieur PARIS Pierre**
Directeur Square Habitat, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 2, rue des Jacinthes à PERPIGNAN
- **Monsieur ROCHER Pierre**
Responsable Juridique, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 17, rue Marcel Pagnol à BAGES
- **Monsieur SERRA Arthur**
Conseiller Professionnels, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 45, rue des Malvoisies à BAHO
- **Monsieur TABA Philippe**
Conseiller Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 12, rue Francis Carco à SAINT-CYPRIEN

Article 4 : La médaille d'honneur agricole GRAND OR est décernée à :

- Monsieur ANSTETT Alain

Conseiller Particuliers, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 3, rue Violet le Duc à LE BARCARÈS

- Madame MAIRE Mauricette

Analyste Conseil Particulier, C.R.C.A.M. SUD-MEDITERRANEE, PERPIGNAN.
demeurant 23, boulevard de la Jetée à CANET-EN-ROUSSILLON

Article 5 :

Monsieur le Sous-préfet, Secrétaire Général de la Préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Perpignan le **27 JUIN 2011**

LE PREFET,



Jean-François DELAGE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Cabinet

Service des Décorations

Dossier suivi par :
M. Jean-Louis ALLARD

☎ : 04.68.51.65.27
☎ : 04.68.34.28.14
mail : jean-louis.allard@pyrenees-orientales.gouv.fr

Arrêté

portant attribution de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale

Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU le décret n° 87-594 du 22 juillet 1987, portant création de la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 88-309 du 28 mars 1988, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU le décret n° 2005-48 du 25 janvier 2005, relatif à la Médaille d'Honneur Régionale, Départementale et Communale ;

VU la circulaire NOR/INT/00103C du 6 décembre 2006 de M. le Ministre d'Etat, Ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire ;

VU la circulaire NOR/IOC/16691C du 15 juillet 2009 de M. le Ministre de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales ;

A l'occasion de la promotion du 14 juillet 2011 ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-préfet, Secrétaire Général de la Préfecture ;

ARRETE

Article 1 : Les Médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales sont décernées aux titulaires de mandats électifs dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Monsieur CAZALS Alain**
Adjoint au maire de SAINT ANDRE
demeurant 2, rue de la Côte Vermeille à SAINT-ANDRE
- **Monsieur CERBERE Jean**
Adjoint au maire de SAINT ANDRE
demeurant 12, rue du Néoulous à SAINT-ANDRE
- **Monsieur COLL Jacques**
Ancien adjoint au maire de SAINTE LEOCADIE
demeurant Route du Puigmal à SAINTE LEOCADIE
- **Monsieur COLL Jean-François**
Conseiller municipal de SAINTE LEOCADIE
demeurant Rue du Pont à SAINTE LEOCADIE
- **Monsieur COTXET Jean**
Ancien conseiller municipal de SAINT FELIU D'AMONT
demeurant Rue du Clocher à SAINT FELIU D'AMONT
- **Monsieur JACQUET René**
Ancien conseiller municipal de SAINT FELIU D'AMONT
demeurant Mas Jacquet à SAINT FELIU D'AMONT
- **Monsieur MANENT Francis**
Maire de SAINT ANDRE
demeurant 40, rue Saint Michel à SAINT-ANDRE
- **Madame OLIVE Françoise**
Adjoint au maire de SAINT FELIU D'AMONT
demeurant 47, avenue du Roussillon à SAINT FELIU D'AMONT
- **Madame PAGÈS Danièle née SANSON**
Adjoint au maire de PERPIGNAN
demeurant 114, boulevard Nungesser et Coli à PERPIGNAN
- **Monsieur PASCAL Jean-Pierre**
Adjoint au maire de SAINT FELIU D'AMONT
demeurant Place Antonin Vails à NEFIACH

Médaille VERMEIL

- **Monsieur ARIS Jean-Marie**
Maire de SAINTE LEOCADIE
demeurant Place Michel Aris à SAINTE LEOCADIE
- **Monsieur CABOT Jean-Pierre**
Adjoint au maire de SAINTE LEOCADIE
demeurant Rue des Cailles à SAINTE LEOCADIE

Article 2 : Les Médailles d'honneur Régionales, Départementales et Communales sont décernées aux fonctionnaires et agents des collectivités locales dont les noms suivent :

Médaille ARGENT

- **Monsieur ADAM Frédéric**
Technicien Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 10, rue de Tanger à PERPIGNAN
- **Madame CABANES Bernadette née MASSOT**
Adjoint Technique Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 4, rue Henri Georges Clouzot à PERPIGNAN
- **Monsieur CAMPOS Christophe**
Technicien Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 1, rue Paul Fort à PERPIGNAN
- **Madame CASTELLS Anne née NAVARRO**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 5, rue du Madre à CANOHES
- **Monsieur FONT Michel**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE de BROUILLA
demeurant 3, avenue Maréchal Joffre à BROUILLA
- **Madame FRENZ Danielle née LLAU (En retraite)**
Adjoint Administratif Principal 2ème classe, MAIRIE d'ENVEITG
demeurant 5, avenue du Campcardos à ENVEITG
- **Madame GARRABÉ-POUGET Jeannine née GARRABÉ**
Rédacteur, MAIRIE d'ENVEITG
demeurant 13, rue de l'Abbé Rous à FONT ROMEU - ODEILLO - VIA
- **Madame GURGUI Véronique née GUYOMAR DIT LEDAN**
Adjoint Administratif Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 9, chemin Belrich à BAGES
- **Madame HITA Michelle née VILA**
Adjoint Technique Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 65, avenue de Perpignan à CANET-EN-ROUSSILLON
- **Monsieur LEBRUN Arnaud**
Directeur Territorial, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 35, rue François Rabelais à PERPIGNAN
- **Mademoiselle LOUIS Marie-Claude**
Animateur Chef, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 1, rue du Théâtre à PERPIGNAN
- **Madame LUBRANO Geneviève née SALGARELLA**
Assistante Maternelle, MAIRIE de SAINT ESTEVE
demeurant 35, avenue du Balcon du Canigou à SAINT-ESTEVE
- **Mademoiselle MARANGES Anne-Marie**
Attaché, MAIRIE de SAINTE LEOCADIE
demeurant Rue des Orenetes à ANGOUSTRINE-VILLENEUVE-LES-ESCALDES
- **Madame MESTRES Nicole née FÉLIU**
Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles, MAIRIE de THUIR
demeurant 1 bis, rue Jean Lurçat à THUIR

- **Madame MORAINÉ Rosa née TUBERT**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 14, rue Fragonard à PERPIGNAN
- **Monsieur NIVET François**
Educateur des Activités Physiques et Sportives 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 24, rue Jean de Noguer à PERPIGNAN
- **Madame OLIVE Huguette née DELIGNY (En retraite)**
Secrétaire de Mairie, MAIRIE de SAINT FELIU D'AMONT
demeurant 47, avenue du Roussillon à SAINT FELIU D'AMONT
- **Madame PASCOT Rose-Marie née MUNOZ**
Adjoint Administratif Principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT ESTEVE
demeurant 59, rue du Refuge à SAINT-ESTEVE
- **Madame PEYPOCH Concetta-Clodie née FORTUNA**
Agent Technique Spécialisé des Ecoles Maternelles, MAIRIE de SAINT FELIU D'AMONT
demeurant 8, la Carrerade à SAINT FELIU D'AMONT
- **Monsieur PLE Gérard**
Adjoint Technique Principal 1ère classe, ENTENTE INTERDEPARTEMENTALE POUR LA
DEMOUSTICATION DU LITTORAL MEDITERRANEEN de MONTPELLIER
demeurant 13, rue Michel Campistol à ALENYA
- **Monsieur PUJAL Jean-Narcisse**
Adjoint Administratif Territorial 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 13, avenue de Belfort à PERPIGNAN
- **Madame SURROCA Michèle née CARRÉ**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT-CYPRIEN
demeurant 4, rue del Mouli à LATOUR BAS ELNE
- **Madame TOULOUZE-CELLIER Madeleine née TOULOUZE**
Adjoint Administratif Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 20, rue des Grillons à PERPIGNAN
- **Monsieur VIDAL Régis**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 119, avenue Georges Guynemer à PERPIGNAN

Médaille VERMEIL

- **Monsieur ALIET-GIACOMONI Jean-Louis**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 24 bis, boulevard Clémenceau à PERPIGNAN
- **Madame ARDUIN Corinne**
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 1, rue du Canigou à PALAU DEL VIDRE
- **Madame BARATE Jeanine née RAYNAL**
Adjoint Technique Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 106, rue Degas à PERPIGNAN

- **Monsieur BAROUDI Dominique**
Adjoint Administratif Territorial Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 30, rue de l'Aramon à CANOHES
- **Monsieur BARTHÈS Rémi**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 4, rue Valette à PERPIGNAN
- **Madame BELLÈME Evelyne**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant Rue Déodat de Séverac à PERPIGNAN
- **Monsieur BELTRA Jean-Claude**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PORT VENDRES
demeurant 10, rue du Kairouan à PORT-VENDRES
- **Monsieur BOYER Alain**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 6, rue Joseph Sébastien Pons à PIA
- **Monsieur CAFFORT Guy**
Brigadier Chef Principal à la Police Municipale, MAIRIE de LE SOLER
demeurant 31, rue des Arbousiers à LE SOLER
- **Madame CARTIER Nicole née CALA**
Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE de SAINT ESTEVE
demeurant 6, rue des Fauvettes à SAINT-ESTEVE
- **Madame CHATELLIER Béatrice**
Adjoint Administratif 1ère classe, MAIRIE de SAINT ANDRE
demeurant 11, rue de la Fraternité à SAINT-ANDRE
- **Madame COLI Véronique née ARNAUD**
Agent Technique des Ecoles Maternelles 1ère classe, MAIRIE de BOMPAS
demeurant 50, rue Gabriel Péri à SAINT-LAURENT-DE-LA-SALANQUE
- **Monsieur COMA Jacques**
Adjoint Technique Territorial 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 139, H.L.M. El Vivès à PERPIGNAN
- **Madame COULON Françoise née BELIN**
Médecin hors classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 10, rue Octave Mirbeau à PERPIGNAN
- **Monsieur DALMASES Frédéric**
Brigadier Chef Principal à la Police Municipale, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 8, rue des Châtaigniers à THUIR
- **Monsieur DANOY Henri-Paul**
Rédacteur Chef, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 2, rue des Jardins à PERPIGNAN
- **Monsieur DELONCLE Jacques**
Conservateur du Patrimoine 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 29 bis, rue de la Gascogne à PERPIGNAN

- **Madame DI STEFANO Josette**
Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
BEZIERS-MEDITERRANEE
demeurant 14, rue des Oiseaux à PERPIGNAN
- **Madame EL FASSI Raïza née DAHOUR**
Adjoint Technique Territorial 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant H.L.M. Champ de Mars à PERPIGNAN
- **Monsieur ESTANOUSE Irénée**
Chef de Service à la Police Municipale de classe normale, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 11, rue de la Poste à OPOUL-PÉRILLOS
- **Monsieur FÉBO Fabrice**
Adjoint Administratif Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 14, rue Dagobert à RIVESALTES
- **Madame FERNANDEZ Christine née SPITERI**
Agent du Patrimoine Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 35, rue Condorcet à CABESTANY
- **Monsieur FIGUERAS Bernard**
Technicien Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 59, boulevard des Evadés de France à PORT-VENDRES
- **Monsieur FOURRIQUES Jean-Marc**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 15, rue des Oliviers à LE SOLER
- **Monsieur GARCIA Christian**
Technicien Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 7, rue Al Reg à CANOHES
- **Monsieur GAUBERT Christian**
Adjoint Technique Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 892, avenue du Languedoc à PERPIGNAN
- **Monsieur GONZALEZ André**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT ESTEVE
demeurant 42, rue Sainte Lucie à BAHO
- **Monsieur GOVI Marc**
Ingénieur Territorial, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 8, rue Paul Bourget à PERPIGNAN
- **Monsieur HERNANDEZ Joseph**
Adjoint Technique Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 5, boulevard Clémenceau à PERPIGNAN
- **Mademoiselle JIMENEZ Anne-Marie**
Adjoint Technique Territorial 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 87, rue Pascal Marie Agasse à PERPIGNAN
- **Monsieur LACHEB Mahmed**
Adjoint Technique Territorial 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 18, ancien chemin de Pézilla à PERPIGNAN

- **Monsieur LE COURRIARD Yves**
Brigadier Chef Principal à la Police Municipale, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 14, rue de la Briqueterie à PERPIGNAN
- **Monsieur LLARC Jean-François**
Chef de la Police Municipale, MAIRIE de LE SOLER
demeurant 2, rue Camille Géli à THUIR
- **Madame LLAURO Catherine née MONSARRAT**
Attaché Territorial, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 9, rue Auguste Renoir à SALEILLES
- **Monsieur MARILL Thierry**
Directeur Général des Services, MAIRIE de SAINT ANDRE
demeurant 25, rue de la Rasclose à SAINT-ANDRE
- **Monsieur MESTRES Emile**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de LE SOLER
demeurant 21, rue Claude Bernard à LE SOLER
- **Madame MEUNIER Evelyne née BLANC**
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles 1ère classe, MAIRIE de SAINT ESTEVE
demeurant 2, rue des Ecureuils à SAINT-ESTEVE
- **Madame MEUNIER Roubila née SAÏDI**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 39, rue Louis Blériot à PERPIGNAN
- **Monsieur PALET Albert**
Chef à la Police Municipale, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant El Carrero à ESTOHER
- **Madame PINEIRO Bernadette**
Adjoint Technique Territorial 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant Rue des Foudriers à CLAIRA
- **Monsieur REYES Richard**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 16, rue des Tourterelles à BAHO
- **Madame RIBAS Sylviane**
Adjoint Administratif Territorial 1ère classe, MAIRIE de SAINT ESTEVE
demeurant 3, rue de Bourgogne à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur RODRIGUEZ Joseph**
Adjoint Technique Principal 1ère classe, MAIRIE de PORT VENDRES
demeurant 4, rue Danton à PORT-VENDRES
- **Monsieur SABATIER Vincent**
Technicien Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 33, rue du Château d'Eau à PEYRESTORTES
- **Monsieur SABIRAU Georges**
Adjoint Technique Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 33, rue de las Covas à PERPIGNAN

- **Monsieur SAGELOLY Laurent**
Brigadier Chef Principal à la Police Municipale, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 17, rue Edouard Belin à PERPIGNAN
- **Monsieur SOURROQUE Jean-Pierre**
Adjoint Administratif Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 19, chemin du Moulin à CANOHES
- **Monsieur THOMAS Bernard**
Technicien Territorial, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 17, rue du Stadium à PERPIGNAN
- **Monsieur TROUSSEU Alain**
Directeur Territorial, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 6, chemin de la Boule à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur TUALLE Jean-François**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 18, avenue de las Canals à CANOHES
- **Monsieur VERGES Jean**
Agent de Maîtrise Principal, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant Rue du Ruisseau à VILLENEUVE LA RIVIERE
- **Monsieur VERGÈS Francis**
Brigadier Chef Principal à la Police Municipale, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 47, rue de la Poste à CANOHES

Médaille OR


- **Monsieur AMIEL Louis**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 891, chemin du Mas Ducup à PERPIGNAN
- **Madame BARNIER Marylène née FOULGER**
Adjoint Administratif Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 22, rue Pierre Contant d'Ivry à PERPIGNAN
- **Monsieur BEAUX Robert**
Adjoint Administratif Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 4, rue Fabriques d'en Nadal à PERPIGNAN
- **Monsieur BOISSON Jean-Louis**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 9, rue Raimons Castell Rosello à CABESTANY
- **Madame CABARROCAS Rita née BEATO**
Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 18, rue Ludovic Massé à BOMPAS
- **Madame CARRÈRE Jacqueline née BROUSSE**
Rédacteur, MAIRIE de BOMPAS
demeurant 7, rue Salvador Dali à VILLELONGUE-DE-LA-SALANQUE
- **Monsieur CONTRERAS Antoine**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 42, rue Paul Valéry à PERPIGNAN

- **Madame LLENSE Annie**
Adjoint Technique Territorial 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant H.L.M. Victor Dalbiez à PERPIGNAN
- **Monsieur MEDJEBEUR Abed**
Adjoint Administratif Territorial 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 9, rue Julien Panchot à PALAU DEL VIDRE
- **Monsieur PEJOUAN Robert**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 8, rue Jules Valles à PIA
- **Monsieur PILLON Marcel**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de SAINT ESTEVE
demeurant 5, rue du Roussillon à SAINT-ESTEVE
- **Monsieur RENARD Henri**
Agent de Maîtrise, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 2, rue Suzanne Valadon à PERPIGNAN
- **Monsieur ROTA Raymond**
Adjoint Technique Territorial Principal 2ème classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant Rue Pierre Bretonneau à PERPIGNAN
- **Monsieur VILE Joseph**
Adjoint Technique Territorial Principal 1ère classe, MAIRIE de PERPIGNAN
demeurant 3, rue Christophe Colomb à BOMPAS

Article 3 : Monsieur le Sous-préfet, Secrétaire Général de la Préfecture, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Perpignan, le **01 JUIL. 2011**

LE PREFET,


Jean-François DELAGE

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Préfecture

Cabinet du Préfet

Service interministériel de
de défense et de protection
civiles

Dossier suivi par :
Mme. Muriel SORIANO

☎ : 04 68 51 68 82

☎ : 04 34 09 05 94

✉ :

muriel.soriano@pyrenees-
orientales.gouv.fr

Arrêté préfectoral n° _____ portant retrait de
l'agrément délivré à l'Association française des
premiers secours des Pyrénées-Orientales pour les
formations aux premiers secours.

-:--

Le Préfet des Pyrénées-Orientales,
Chevalier de la Légion d'Honneur,

- VU la loi n° 2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique ;
- VU la loi n° 2004-811 du 13 août 2004 modifiée de modernisation de la sécurité civile ;
- VU le décret n° 91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- VU le décret n° 92-514 du 12 juin 1992 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- VU le décret n° 97-48 du 20 janvier 1997 portant diverses mesures relatives au secourisme ;
- VU l'arrêté du 8 juillet 1992 modifié relatif aux conditions d'habilitation ou d'agrément pour les formations aux premiers secours ;
- VU l'arrêté du 24 mai 2000 portant organisation de la formation continue dans le domaine des premiers secours ;
- VU l'arrêté du 22 octobre 2003 modifié relatif à la formation de moniteur des premiers secours ;
- VU l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *prévention et secours civiques de niveau 1* » ;
- VU l'arrêté du 24 juillet 2007 fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *pédagogie appliquée aux emplois / activités de classe 3* » ;
- VU l'arrêté du 24 août 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *premiers secours en équipe de niveau 1* » ;
- VU l'arrêté du 14 novembre 2007 fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *premiers secours en équipe de niveau 2* » ;

Adresse Postale : Hôtel de la Préfecture - 24 quai Sadi-Carnot - 66951 PERPIGNAN CEDEX

Téléphone : ☎Standard 04.88.51.66.88

Renseignements :

⇨INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.pref.gouv.fr>

⇨COURRIEL : contact@pyrenees-orientales.pref.gouv.fr

VU l'arrêté du 27 novembre 2007 modifié fixant le référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « *pédagogie appliquée aux emplois / activités de classe 1* » ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2010322-0024 du 18 novembre 2010 portant agrément de l'Association française des premiers secours des Pyrénées-Orientales pour les formations aux premiers secours et notamment son article 3 ;

VU l'arrêté du 1er août 2011 portant retrait de l'agrément à l'Association française des premiers secours pour les formations aux premiers secours et la formation au brevet national d'instructeur de secourisme ;

Considérant que l'Association française des premiers secours à laquelle est affiliée l'Association française des premiers secours des Pyrénées-Orientales n'est plus reconnue au plan national suite au retrait de son agrément par l'arrêté du 1er août 2011 précité ;

SUR proposition de M. le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture des Pyrénées-Orientales ;

ARRÊTE :

Art. 1^{er}. – L'agrément délivré en faveur de l'Association française des premiers secours des Pyrénées-Orientales pour les formations aux premiers secours est retiré.

Art. 2. – L'arrêté préfectoral n° 2010322-0024 du 18 novembre 2010 portant agrément de l'Association française des premiers secours des Pyrénées-Orientales pour les formations aux premiers secours est abrogé.

Art. 3. – La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet, dans le même délai, d'un recours gracieux auprès de l'autorité qui l'a délivrée.

Art. 4. – Le sous-préfet, secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet, directeur de cabinet le chef du service interministériel de défense et de protection civiles sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au Président de l'Association française des premiers secours des Pyrénées-Orientales et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

13 SEP. 2011

Le Préfet,
Pour le préfet et par délégation :
le sous-préfet,
secrétaire général.


Jean-Marie NICOLAS

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Sous-préfecture de
CERET

Dossier suivi par :
Mme Nicole
BELMONTE
☎ : 04.68.87.91.15
☎ : 04.68.87.45.01
Mél :
nicole.belmonte@pyrenees
-orientales.gouv.fr

Céret, le 14 septembre 2011

ARRETE N°

Commune de BANYULS-SUR-MER

Arrêté modificatif désignant les membres
de la commission administrative chargée de
procéder pour l'année 2011/2012 aux
opérations de révision des listes électorales

**Le Préfet des Pyrénées-Orientales
Chevalier de la Légion d'honneur,**

VU l'article L17 du code électoral ;

VU la circulaire ministérielle INT/A/00/00132C du 9 juin 2000 relative à la
révision des listes électorales ;

VU la circulaire ministérielle N° INT/A/07/00122C du 20 décembre 2007 ;

VU l'arrêté préfectoral N° 2011241-0002 du 29 août 2011 de M. le Préfet des
Pyrénées-Orientales, nommant les membres de la commission chargée de procéder pour l'année
2011-2012 aux opérations de révision des listes électorales des communes de l'arrondissement
de CERET ;

VU la démission de Mme GOUGES Liliane, déléguée pour la liste générale de la
commune de BANYULS-SUR-MER ;

VU la proposition faite par M. le Maire de BANYULS-SUR-MER en date du 12
septembre 2011 ;

Adresse Postale : 1, rue de la Sardane - B.P. 321 - 66403 CÉRET CÉDEX

Téléphone : ☎Standard 04.68.87.10.02
☎Télécopie 04.68.87.45.01

Renseignements : ☎MINITEL 3615 AVS 66 (1,01 FF/mn 60k 0,15 €/mn)
☎SERVEUR VOCAL 04.68.51.56.67

VU l'arrêté préfectoral N° 2011248-0001 du 5 septembre 2011 portant délégation de signature ;

SUR proposition de M. le Sous-Préfet de CERET ;

ARRÊTE

Art. 1^{er}. - L'article 1er de l'arrêté n° 2011241-0002 du 29 août 2011 est modifié comme suit :

Commune de BANYULS-SUR-MER


- M. Jean-Marie MARCASSIN, 6 carrer del pardal – 66650 BANYULS-SUR-MER, pour la liste générale.

Art. 2. - Le reste sans changement.

Art. 3. - M. le Sous-Préfet de CERET, M. le Maire de BANYULS-SUR-MER sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

CERET, le 14 septembre 2011.

le Sous-Préfet,



Philippe SAFFREY